

**SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2011**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 8 août 2011 à 19 h 30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire René Gosselin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence de la conseillère Martine Poulin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 25 personnes présentes à cette séance.

11-08-180

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2011;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2011;
7. Avis de motion : projet de règlement amendant le règlement n° 83-07 concernant la circulation des motoneiges et/ou des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux;
8. Remboursement d'un cautionnement émis antérieurement en faveur de la SDSE;
9. Office municipal d'habitation : adoption du budget révisé;
10. Subvention au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc.;
11. Projet de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin, projet d'expropriation de propriétés : mandat au procureur;
12. Projet de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin : autorisation de transmission d'un avis d'imposition de réserve foncière;
13. Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013 selon le projet 32476-300-A;
14. Programme TECQ 2010-2013 : autorisation de travaux;
15. Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau;
16. Évaluation technique de l'état du barrage du Lac-du-Huit : mandat à une firme d'ingénierie;
17. Formation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement : autorisation d'inscription;
18. Centre multifonctionnel : autorisation d'achat de casiers;
19. Centre multifonctionnel : autorisation d'achat de systèmes de son;
20. Centre multifonctionnel : adoption de la politique de tarification;
21. Protection incendie-réseau secteur St-Méthode : confirmation du choix de l'option retenue;
22. Protection incendie-réseau secteur St-Méthode : mandat à la firme d'ingénieurs «Roche ltée, groupe-conseil» pour la préparation et la transmission d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM auprès du MAMROT pour le projet d'amélioration du système de protection incendie municipal-projet n° 61925-011;

23. Autorisation d'allumer des feux d'artifice;
24. Invitation au tournoi de golf «Enfant-Santé»;
25. Affaires diverses :
  - 25.1 Étagères pour la bibliothèque : autorisation d'achat;
  - 25.2 Installations sanitaires non réglementaires : mandat de mise en demeure et de réalisation des travaux;
  - 25.3 Dossier Richard Jacques : autorisation de poursuite judiciaire en vertu du règlement de nuisances et mandat au procureur;
  - 25.4 Proposition d'étude et d'analyse du devis correctif déposé par « Ressources Environnement » dans le dossier de la carrière de la route 269 : autorisation de dépenses d'honoraires professionnels;
26. Correspondance et rapports;
27. Période de questions;
28. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts présentés au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-181

#### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2011, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2011**

Étant donné le retour de la période de vacances, les états financiers au 31 juillet 2011 seront remis aux élus au cours du mois d'août.

11-08-182

#### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 566 257.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

**PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 83-07  
CONCERNANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET/OU DES VÉHICULES  
TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 83-07 concernant la circulation des motoneiges et/ou des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

11-08-183

**REMBOURSEMENT D'UN CAUTIONNEMENT ÉMIS ANTÉRIEUREMENT EN  
FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE  
D'ADSTOCK (SDSE)**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution numéro 09-10-191, la municipalité d'Adstock émettait, en faveur de la Société de développement socio-économique d'Adstock (SDSE), un cautionnement à la hauteur de 49 000 \$ en guise d'aide à la mise en place de la Ressource Intermédiaire (RI) au Manoir Valin;

**ATTENDU** que la SDSE s'était engagée, via une communication datée du 23 septembre 2009, à libérer le cautionnement lors du transfert, par le gouvernement du Québec, du Manoir Valin en leur faveur;

**ATTENDU** que le susdit transfert de propriété s'est réalisé en faveur de la Coopérative de solidarité Valin et non en faveur de la SDSE;

**ATTENDU** que la SDSE souhaite se retirer de la gestion de la RI;

**ATTENDU** que pour se faire, le CSSS exige que la caution soit entièrement libérée;

**ATTENDU** qu'un montant de 12 000 \$ a été versé par la SDSE à la SADC de l'Amiante, créancier, diminuant ainsi le solde de la caution à 37 000 \$;

**ATTENDU** l'incapacité financière de la SDSE d'assumer le remboursement du solde de la caution en vue du transfert de la gestion de la RI;

**ATTENDU** que la municipalité avait reçu, des autorités gouvernementales provinciales, confirmation d'une subvention de 33 500 \$ pour le projet de la halte routière;

**ATTENDU** que ce projet n'est plus en voie de se réaliser;

**ATTENDU** que demande est faite d'utiliser cette somme au remboursement de la caution émise en faveur de la SDSE;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'utiliser la subvention gouvernementale de 33 500 \$ reçue antérieurement pour le projet de la halte routière et de verser la totalité de ce montant à la SADC de l'Amiante, créancier, en lieu et place de la SDSE en guise d'un remboursement partiel du cautionnement portant le numéro 503 p 10-09. Le nouveau solde sera ainsi porté à 3 500 \$. Toutefois, il est également résolu d'autoriser le remboursement du montant de 33 500 \$ uniquement lorsqu'un document dûment signé, émanant du créancier, confirmant que le solde de 3 500 \$ dû par la SDSE a bel et bien été acquitté et que suite à notre remboursement, le cautionnement sera entièrement libéré.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-08-184**                    **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'informer la direction de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock que la municipalité d'Adstock a pris connaissance et approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-08-185**                    **SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC.**

La direction du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. (CPI) s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir une subvention de 25 000 \$ pour assurer la poursuite de leurs activités de développement industriel sur le territoire de la municipalité.

À cet effet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu de subventionner le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. à la hauteur de 25 000 \$, laquelle subvention assurera la poursuite de leurs activités de développement sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-08-186**                    **PROJET DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN J.-E.-FORTIN, PROJET D'EXPROPRIATION DE PROPRIÉTÉS : MANDAT AU PROCUREUR**

**ATTENDU** le projet de la municipalité de faire du chemin privé J.-E.-Fortin une rue du domaine public;

**ATTENDU** que pour se faire, la municipalité devra adopter un règlement d'emprunt afin de s'approprier les deniers nécessaires et s'assurer qu'il soit dûment approuvé conformément à la loi;

**ATTENDU** que, pour faire de ce chemin privé une rue publique, il faudra que la municipalité acquiert l'assiette en question, soit de gré à gré, soit par expropriation;

**ATTENDU** que pour disposer d'un titre de propriété bon et valide de l'assiette du futur chemin public, la municipalité devra faire procéder à l'établissement des actes usuels et à leur inscription foncière usuelle (notaire, registre foncier, etc.);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de mandater l'étude «Lavery, de Billy», et en particulier Me Daniel Bouchard, pour conseiller la municipalité dans la réalisation de ce projet et pour instituer toute procédure judiciaire ou administrative utile ou nécessaire (imposition d'un avis de réserve foncière, avis d'expropriation, requête en jugement déclaratoire, etc.) afin d'assurer la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-187

**PROJET DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN J.-E.-FORTIN : AUTORISATION DE TRANSMISSION D'UN AVIS D'IMPOSITION DE RÉSERVE FONCIÈRE**

**ATTENDU** le projet de la municipalité de municipaliser le chemin J.-E.-Fortin telle sa configuration actuelle;

**ATTENDU** qu'un propriétaire d'une partie du chemin existant construit sur une partie du lot 18, du 11<sup>e</sup> rang pour le cadastre officiel du canton de Thetford, désire dévier le chemin actuel en construisant, plus au nord, un nouveau chemin sur sa propriété laquelle construction pourrait ne pas répondre aux critères des règles de l'art en la matière;

**ATTENDU** que la municipalité, sur recommandation de son procureur, désire émettre un avis de réserve foncière sur la partie du chemin existant, propriété de Sonia Néron et de Jacques Lessard et plus amplement décrite dans la description technique déposée par M. Éric Bujold, arpenteur-géomètre sous les minutes numéro 4302 de son étude;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser notre procureur à émettre un avis de réserve foncière sur la partie du chemin J.-E.-Fortin appartenant à Sonia Néron et Jacques Lessard connue et désignée comme étant une partie du lot 18 pour le 11<sup>e</sup> rang canton de Thetford. La description technique et le plan portant le numéro 4302 des minutes de l'arpenteur-géomètre Éric Bujold indiquent la portée de la réserve foncière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-188

**APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2010-2013 SELON LE PROJET 32476-300-A**

**ATTENDU** que, conformément aux modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) mis à la disposition des municipalités par les paliers gouvernementaux provincial et fédéral, la municipalité d'Adstock a mandaté la firme *Roche Itée, Groupe-conseil* selon le projet *Plan d'intervention 2010-2013 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout – Projet n° 32476-300-A – Mai 2011* afin de mettre à jour un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

**ATTENDU** que la firme *Roche Itée, Groupe-conseil* a présenté et déposé le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout *Plan d'intervention 2010-2013 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout – Projet n° 32476-300-A – Mai 2011* à la municipalité le 8 juin 2011.

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance de l'ensemble du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout rédigé par la firme *Roche Itée, Groupe-conseil* selon le projet *Plan d'intervention 2010-2013 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout – Projet no 32476-300-A – Mai 2011*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu que la municipalité accepte l'ensemble du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout rédigé par la firme *Roche ltée, Groupe-conseil* selon le projet *Plan d'intervention 2010-2013 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout – Projet n° 32476-300-A – Mai 2011*.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-189

**PROGRAMME TECQ 2010-2013 : AUTORISATION DE TRAVAUX**

**ATTENDU** que la municipalité est en attente d'une approbation imminente provenant de la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour débiter les travaux identifiés à la priorité 4 du document «Programmation des travaux 2010-2013» dans le cadre du retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ);

**ATTENDU** que, sur réception des approbations, les travaux devront débiter rapidement puisque la période hivernale n'est pas si loin;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser, dès maintenant, les dépenses en lien avec ce dossier et le début des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'autoriser, conditionnellement à la réception des approbations nécessaires provenant de la direction des infrastructures du MAMROT, les dépenses ci-dessous décrites en vue de réaliser les travaux de réfection, lesquels sont plus amplement décrits au dossier 931056 du bilan de la programmation des travaux du programme TECQ :

➤ chemin des Cerfs	300 300 \$
➤ chemin du Lac	247 100 \$
➤ rang de la Chapelle	71 800 \$
➤ chemin de la Grande-Ligne	90 200 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-190

**APPUI À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU**

Le Regroupement des organismes des bassins versants du Québec s'adresse aux municipalités afin d'obtenir leur appui en vue de mettre la pression nécessaire sur le gouvernement du Québec afin qu'il consente à une augmentation du financement statutaire des organismes des bassins versants dans le but de leur permettre de réaliser adéquatement l'ensemble des éléments qui composent leur mission. Le Regroupement demande également la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux à l'intention des acteurs de l'eau pour la mise en œuvre des «Plans directeurs de l'eau».

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'appuyer le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leur croisade afin d'obtenir une augmentation significative du financement statutaire des organismes des bassins versants dans le but de leur permettre de réaliser adéquatement leur mission. Il est également résolu d'appuyer ce Regroupement dans leur demande de mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux à l'intention des acteurs de l'eau pour la mise en œuvre des «Plans directeurs de l'eau».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-191

**ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'ÉTAT DU BARRAGE DU LAC-DU-HUIT :  
MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIERIE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock est propriétaire et responsable de l'entretien du barrage du Lac-du-Huit;

**ATTENDU** qu'à titre de mesure préventive, la municipalité d'Adstock désire connaître l'état du barrage du Lac-du-Huit construit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat d'évaluation technique à une firme d'ingénieurs-conseils;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confier, à la firme d'ingénieurs-conseils «Fréchette LGL, division SNC-Lavalin», un mandat d'évaluation technique de l'état du barrage du Lac-du-Huit érigé dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac et de nous transmettre le rapport.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-192

**FORMATION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT :  
AUTORISATION D'INSCRIPTION**

La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) offre annuellement, à ses membres, des cours de formation. Notre inspectrice a signifié son intention de participer au cours concernant les recours à la disposition des municipalités pour assurer le respect du Q-2, r.22 et de la différence des notions de droits acquis.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser Mme Renée Vachon, inspectrice en bâtiment et en environnement, à s'inscrire au cours concernant les recours à la disposition des municipalités pour assurer le respect du Q-2, r.22 et de la différence des notions de droits acquis, qui sera dispensé le 2 novembre 2011 à St-Georges-de-Beauce. Il est également résolu d'assumer tous les frais afférents à cette formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-08-193**      **CENTRE MULTIFONCTIONNEL : AUTORISATION D'ACHAT DE CASIERS**

**ATTENDU** la mise en service du nouveau gymnase au centre multifonctionnel;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de se procurer des casiers individuels pour les usagers du gymnase;

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées à trois (3) fournisseurs en la matière, soit :

➤ Groupe Lincora	2 874.50 \$, taxes en sus
➤ Distribution Sports Loisirs	3 345.00 \$    "    "
➤ Sports-Inter	3 395.00 \$    "    "

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 3 000 \$, taxes en sus, et de retenir les services de la firme «Groupe Lincora» pour l'achat de casiers à être installés dans le gymnase du centre multifonctionnel. Pour acquitter cette dépense, le montant requis est puisé à même le surplus non affecté de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-08-194**      **CENTRE MULTIFONCTIONNEL : AUTORISATION D'ACHAT DE SYSTÈMES DE SON**

**ATTENDU** les nouvelles installations au centre multifonctionnel;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock désire installer un système de son à l'intérieur de la salle Adstock ainsi que dans l'aréna;

**ATTENDU** que des soumissions à divers fournisseurs ont été demandées, lesquels nous proposent les prix suivants, toutes taxes applicables en sus :

➤ Style Musique	10 863.52 \$
➤ Solotech	11 191.43 \$
➤ Sonorisation T.M.	20 057.88 \$
➤ Dumoulin	33 600.00 \$

Suite à l'analyse des propositions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confier la fourniture et la pose de deux (2) systèmes de son à être installés, un premier dans la salle du centre Adstock, le second dans la partie aréna.

Pour défrayer le coût de cet achat, il est résolu d'autoriser le paiement d'une somme d'environ 13 000 \$ et de puiser cette somme à même le surplus non affecté de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



11-08-195

**CENTRE MULTIFONCTIONNEL : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION**

**ATTENDU** que tout est en place pour la location de l'aréna, du gymnase et du terrain de tennis du nouveau centre multifonctionnel;

**ATTENDU** que la coordonnatrice des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires nous propose une «Politique de tarification» pour les usagers du centre multifonctionnel;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la «Politique de tarification» imposée aux usagers du centre multifonctionnel et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter cette susdite politique de tarification;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter la «Politique de tarification» imposée aux usagers de l'aréna, du gymnase et du terrain de tennis du centre multifonctionnel, telle que présentée par la coordonnatrice des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-196

**PROTECTION INCENDIE-RESEAU SECTEUR ST-METHODE : CONFIRMATION DU CHOIX DE L'OPTION RETENUE**

En regard des infrastructures municipales de protection incendie dans le secteur desservi du village de St-Méthode et en vertu de leur proposition datée de juin 2011, la firme «Roche ltée, Groupe-conseil» au terme de leur analyse, nous offre trois (3) options afin de mettre en place un système de protection contre l'incendie conforme aux normes prescrites en la matière. Le réseau du secteur St-Méthode distribue l'eau potable à ses usagers, mais n'offre cependant pas la protection incendie conforme aux normes prescrites.

Suite à l'analyse de la proposition,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confirmer, à la firme « Roche ltée-Groupe-conseil », que l'option numéro 3 présentée dans le rapport d'étude préliminaire d'alternatives de solutions daté de juin 2011 a été retenue en vue de la mise en place d'un système de protection contre l'incendie dans le secteur desservi du village de St-Méthode. Selon l'estimation préliminaire, le coût des susdits travaux est de 495 000 \$, incluant les frais incidents. Toutefois, il est clairement indiqué que le projet pourra se réaliser uniquement lors de confirmation d'une subvention appréciable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-197

**PROTECTION INCENDIE-RESEAU SECTEUR ST-MÉTHODE : MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS «ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL» POUR LA PRÉPARATION ET LA TRANSMISSION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM AUPRÈS DU MAMROT POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE MUNICIPAL-PROJET NO 61925-011**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu ce qui suit :

- qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire de 3 500 \$, toutes taxes applicables et débours en sus, soit autorisée à la firme d'ingénieurs «Roche ltée, Groupe-conseil» pour la réalisation des activités requises pour la préparation et la présentation de tous les documents nécessaires au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 1.4» relativement au projet d'amélioration du système de protection incendie municipal – municipalité d'Adstock, selon le projet n° 61915-001, le tout conformément à la proposition budgétaire de «Roche ltée, Groupe-conseil» du 21 juin 2011.
- que la firme «Roche ltée, Groupe-conseil» soit autorisée à produire le rapport d'accompagnement à être déposé auprès du MAMROT dans le cadre de la demande d'aide financière selon l'option 3 « *Mise en place d'un nouveau système de pompage composé de cinq (5) pompes en parallèle d'une puissance de 20 hp chacune* » comme présenté dans le rapport d'alternatives de solutions préparé par «Roche ltée, Groupe-conseil» en juin 2011 selon le projet n° 61915-001.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-198

**AUTORISATION D'ALLUMER DES FEUX D'ARTIFICE**

**ATTENDU** que l'article 15 du règlement 98-08 stipule expressément qu' *«Il est interdit de faire usage ou de permettre qu'il soit fait usage de pétard ou de feux d'artifice. À l'occasion d'un événement spécial, le Conseil municipal peut, par voie de résolution, délivrer un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice en autant que telle autorisation ne vienne pas mettre en péril la sécurité publique»;*

**ATTENDU** la demande d'autorisation présentée au conseil municipal par M. René Gosselin en vertu du susdit règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser M. René Gosselin à faire usage de feux d'artifice le ou vers le 20 août conditionnellement à ce qui suit :

- d'informer, au préalable, M. Sylvain Jacques, inspecteur municipal, le jour de la tenue de l'événement;
- que toutes les mesures de sécurité soient mises en place afin que le tout se déroule sans problème.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-199

**INVITATION AU TOURNOI DE GOLF «ENFANT-SANTÉ»**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation de commanditer un trou de golf au tournoi de golf «Enfant Santé», lequel vise à amasser des fonds pour cet organisme.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme de 150 \$ pour commanditer un trou de golf.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

11-08-200

**ÉTAGÈRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE : AUTORISATION D'ACHAT**

Afin de terminer le réaménagement de la bibliothèque l'Avenir, il y a lieu de se procurer des étagères nécessaires à la réinstallation des volumes. La firme « Mobilier de bureau MBH », spécialiste en la matière, nous propose l'installation d'étagères requises pour la somme de 11 737.41 \$, toutes taxes applicables incluses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement de 11 737.41 \$, toutes taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'étagères conformément à leur proposition datée du 1<sup>er</sup> août 2011. Le financement du coût d'achat de ce matériel provient des sources suivantes :

- le solde du compte récolté lors de la campagne de sensibilisation «Mieux consommer» mise de l'avant par Hydro-Québec, soit le montant de 6 550 \$;
- un montant de 3 000 \$ reçu du député-ministre provenant de son budget discrétionnaire;
- la différence puisée au fonds d'opération de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-201

**INSTALLATIONS SANITAIRES NON RÉGLEMENTAIRES : MANDAT DE MISE EN DEMEURE ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

**ATTENDU** que des propriétaires possèdent des installations sanitaires non conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

**ATTENDU** que l'inspectrice dépose, au conseil municipal, une liste d'environ cinquante (50) dossiers de propriétaires dont les installations sanitaires sont jugées non conformes ayant reçu, entre 2007 et 2011, des communications, tant par la poste régulière que recommandée, les enjoignant de rendre conforme leur installation sanitaire dans les délais imposés;

**ATTENDU** la décision du conseil municipal d'interpeller les récalcitrants inscrits au cours des années 2007, 2008 et 2009 sur la liste des installations sanitaires non conforme au Q-2, r.22;

**ATTENDU** qu'à maintes reprises, l'inspectrice a avisé, verbalement et par écrit, ces propriétaires de se conformer à la réglementation en vigueur;

**ATTENDU** que ces propriétaires ne démontrent aucune collaboration en vue de se conformer au susdit règlement;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* il est stipulé que : *Toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r. 8) ou le rendre conforme à ce règlement.*

**ATTENDU** que les municipalités ont l'obligation d'appliquer le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'expédition d'une lettre à être délivrée par un huissier à tous les propriétaires inscrits sur la liste déposée par l'inspectrice en environnement au cours des années 2007, 2008 et 2009 leur imposant l'obligation de réaliser les travaux correctifs au plus tard le 30 septembre 2011;
- d'aviser, par cette communication, qu'au terme du présent délai, la municipalité se prévaudra, sans autre délai ni avis, de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et confiera les mandats nécessaires en vue de réaliser les travaux en lieu et place du propriétaire;
- de facturer le propriétaire pour tous les frais encourus pour rendre son installation sanitaire conforme au Q-2, r.22.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-202

**DOSSIER RICHARD JACQUES : AUTORISATION DE POURSUITE JUDICIAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT DE NUISANCES ET MANDAT AU PROCUREUR**

**ATTENDU** que le conseil municipal est saisi d'un dossier concernant l'encombrement des lots 23A-38, 23A-39 et 23A-40 du rang 11 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac et plus particulièrement le 95, rue Notre-Dame Sud dont M. Richard Jacques en est le locataire;

**ATTENDU** qu'à plusieurs reprises, des communications écrites furent expédiées à M. Jacques afin de lui rappeler sa contravention répétitive au règlement de nuisances numéro 109-09 en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que toutes les communications transmises par l'inspectrice l'enjoignaient de libérer son lot des nuisances constatées;

**ATTENDU** que Mme Renée Vachon, inspectrice et personne chargée de l'application des règlements municipaux en la matière, dépose au conseil le dossier de M. Richard Jacques étant donné le refus de ce dernier d'obtempérer aux diverses directives. L'inspectrice recommande donc au conseil municipal d'intenter les recours mis à la disposition de la municipalité afin de faire respecter le règlement de nuisances;

**ATTENDU** que le conseil municipal confirme vouloir faire appliquer sa réglementation à cet égard;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat de poursuite à notre procureur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confier, à M<sup>e</sup> Luc Ouellette avocat, le mandat d'initier les procédures légales mises à la disposition de la municipalité contre M. Richard Jacques, locataire du 95, rue Notre-Dame Sud afin de lui imposer le respect de la réglementation à cet égard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-08-203

**PROPOSITION D'ÉTUDE ET D'ANALYSE DU DEVIS CORRECTIF DÉPOSÉ PAR « RESSOURCES ENVIRONNEMENT » DANS LE DOSSIER DE LA CARRIÈRE DE LA ROUTE 269 : AUTORISATION DE DÉPENSES D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

« Ressources Environnement », conseiller du Groupe Marchand dans le dossier de la carrière de la route 269, dépose un devis technique lequel devis précise les actions à réaliser pour corriger les travaux effectués dans la bande riveraine du ruisseau du 10<sup>e</sup> rang et de la halde altérées par les opérations de déblai lors des travaux sur la route 269. Dans le but de réaliser dès cet automne les travaux correctifs, il y a lieu de confier un mandat à « Génivar », firme retenue pour conseiller le conseil municipal dans ce dossier, pour des activités d'analyse et de commentaires sur le devis proposé.

Dans leur proposition datée du 5 août 2011, la firme «Génivar» nous propose de réaliser ce mandat moyennant des honoraires professionnels supplémentaires de 2 112 \$, taxes en sus.

Suite à l'analyse de la proposition,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de confier, à la firme «Génivar» conformément à leur proposition datée du 5 août 2011, le mandat d'analyser et de commenter le devis proposé pour la réalisation des travaux correctifs dans la bande riveraine du ruisseau du 10<sup>e</sup> rang et de la halde de déblai empilé lors des travaux sur la route 269. Le mandat d'honoraires professionnels attribué se chiffre à 2 112 \$, taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement;

## **AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi 6 septembre 2011, à 19 h 30 en la salle municipale du secteur St-Méthode;
- F2) Ouverture officielle du centre multifonctionnel : samedi 17 septembre 2011 au centre multifonctionnel d'Adstock;

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

11-08-199

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de lever la séance à 21h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
René Gosselin

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

JRT